

Image not found or type unknown



Mon employeur veut me licencié

Par **slayme**, le **01/10/2015** à **12:45**

mon employeur veut me licencié à la datte d'aniversaire d e mon contratalors qu'il me reste 2 ans de contrat ; je voudrai savoir si j'ai droit a des indemnités ?

Par **slayme**, le **01/10/2015** à **12:46**

je précise c'est un contrat adulte relais.

Par **P.M.**, le **01/10/2015** à **16:12**

Bonjour,

Pour pouvoir rompre le contrat adulte-relais à la date anniversaire, il faut que l'employeur ait une cause réelle et séteieuse, il doit vous convoquer à un entretien préalable et respecter le préavis prévu à la Convention Collective applicable en cas de licenciement...

L'indemnité de rupture est de 10 % des salaires des 18 derniers mois...